

RÈGLES D'IMPRESSION SUR LES MATIÈRES CONFIÉES

1. Clonex ne donne aucune garantie lors de l'impression sur le matériel confié.
2. Pour l'impression sur le matériel confié, les éléments avec des dimensions minimales de 1x1m sont acceptés.
3. Avant l'impression finale un essai d'impression est nécessaire.
4. Le test d'impression est fait au détriment de Clonex (maximum 1 m²).
5. L'essai d'impression doit être vérifié en termes de qualité d'impression, de durabilité, de plis ainsi que l'application cible de l'impression finale.
6. Pour effectuer l'impression correcte, une acceptation écrite de l'impression de test et la commande envoyées ensemble par e-mail sont nécessaires.
7. Lors de l'impression sur le matériau dans un rouleau, jusqu'à 3 m de longueur au démarrage de la machine et environ 3 m de longueur à la fin doivent être ajoutés au nombre de mètres carrés commandés.
8. En raison de la possibilité de dommages matériels lors de l'impression, l'entreprise Clonex se réserve le droit de demander la fourniture plus de matériel à impression, par rapport à la quantité nominale spécifiée dans la commande (15% -20%).
9. Dans le cas de l'impression sur des matériaux plats, il est nécessaire d'approvisionner en plaques avec (...) supplémentaire, au moins 10 cm de chaque côté.
10. Dans le cas où matériel est livré, il est nécessaire d'informer le service client à l'avance de la date de sa livraison. Le manque de cette information peut causer le refus de réception du matériel par le magasin.